

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20201102-006****du 02 novembre 2020****n°006****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARINPOUVOIRS (3) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
Mme MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à M.PICHONEXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Construction d'une tribune et de vestiaires au stade Gaillot Sutter -
Modifications de l'autorisation de programme**

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a validé en bureau communautaire du 9 juillet 2018 le projet de construction d'une tribune et de vestiaires au stade d'athlétisme Gaillot Sutter à Châtellerault, pour un coût d'opération estimé à un montant de 1 264 203 € TTC en phase APD.

Le marché a été lancé en juillet 2018. Les travaux étaient programmés de novembre 2018 à décembre 2019.

Il a été proposé au bureau communautaire du 17 septembre 2018 de créer une autorisation de programme du montant total de l'opération, les crédits de paiement étaient inscrits sur les exercices budgétaires 2018 et 2019.

Les crédits de paiement (montant TTC) ont été inscrits au budget de Grand Châtellerault selon le calendrier ci-après :

		2018	2019	TOTAL
Dépenses		600 000 €	664 203 €	1 264 203 €
Recettes	Conseil Départemental		237 500 €	1 264 203 €
	Autofinancement	600 000 €	426 703 €	

La situation sanitaire liée à la COVID-19 a entraîné des retards dans la réalisation des travaux qui se sont poursuivis et terminés en 2020. De plus, des ajustements financiers liés aux marchés initiaux ont été nécessaires et ont impacté le budget initial.

Il convient donc de modifier la durée et le montant des travaux au regard des éléments fournis lors du bureau communautaire du 17 septembre 2018 comme suit :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20201102-006****du 02 novembre 2020****n°006****page 2/2**

		2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses		111 000 €	842 000 €	340 000 €	1 293 000 €
Recettes	<i>Conseil Départemental</i>			237 500 €	1 293 000 €
	<i>Autofinancement</i>	111 000 €	842 000 €	102 500 €	

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires,

VU la délibération n°3 du conseil du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du 19 novembre 2018 définissant d'intérêt communautaire les installations d'athlétisme du complexe sportif de la Marronnerie à Châtellerault,

VU la délibération n°16 du bureau communautaire du 9 juillet 2018 validant le projet de construction d'une tribune et de vestiaires au stade Gaillot Sutter et autorisant le lancement des marchés,

VU la délibération n°13 du bureau communautaire du 9 mars 2020 modifiant les marchés de travaux,

VU la délibération n°5 du 17 septembre 2018 relative à la création d'une autorisation de programme,

CONSIDÉRANT l'obligation de modifier l'autorisation de programme initiale destinée à financer les dépenses de cette opération sur plusieurs exercices,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'autorisation de programme pour un montant de 1 293 000 €, correspondant au coût total des travaux, selon le calendrier s'échelonnant de 2018 à 2020.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN